

## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 / BUDGETS PRIMITIFS 2018

#### Préambule :

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les modalités de publicités des budgets et des comptes des Communes prévoit à son avant dernier alinéa qu'« *Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »

Conformément à l'alinéa suivant du même article, ce document a vocation à être mis en ligne sur le site internet communal.

Il se veut un complément aux Rapports sur les orientations budgétaires adressés aux membres du Conseil Municipal (Document lui aussi mis en ligne sur notre site internet) mais dans une rédaction plus accessible aux non-initiés aux finances publiques locales.

#### Introduction :

Les finances de la Commune de SAINT-NABORD sont retracées au sein de 7 budgets, 1 budget principal et des budgets annexes individualisant certaines opérations (généralement assujetties à TVA) : Eau potable, assainissement, forêt, chaufferie bois, pompes funèbres et lotissement Plein Soleil.

Chaque budget est divisé en 2 sections au sein desquelles on trouve des dépenses et des recettes :

- Section de fonctionnement :
  - En dépenses : Sont retracées les dépenses courantes, de personnel, d'achats de fourniture, d'entretien, d'intérêt de la dette, ... Ce qui sert à « fonctionner ».
  - En recettes : Dans l'ordre d'importance, les impôts et taxes, les dotations d'État, les produits des services, les revenus du patrimoine, ...
- Section d'investissement :
  - En dépenses : Comme son nom l'indique là aussi, on y retrouve les différents investissements réalisés (création ou gros entretien de voiries et réseaux, de bâtiments ou infrastructures) ainsi que le capital des emprunts.
  - En recettes : Les subventions obtenues pour financer les investissements et, si nécessaire, les emprunts.

#### L'objectif est simple : fonctionner le plus économiquement possible pour investir un maximum.

Ainsi, la section de fonctionnement doit avoir un résultat excédentaire pour financer la section d'investissement qui est souvent déficitaire, le tout devant globalement au minimum s'équilibrer.

L'année budgétaire est calquée sur l'année civile. Chaque document concerne donc une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Elle débute par l'adoption du budget primitif (avant le 15 avril), document prévisionnel qui pourra, le cas échéant, être complété en cours d'année par un ou plusieurs budgets supplémentaires ou décisions modificatives de crédits. Ces documents doivent être équilibrés en dépenses et en recettes et, ce, dans chaque section (seul un suréquilibre en investissement est possible).

Elle s'achève par l'adoption du compte administratif produit par le Maire (avant 30 juin) et qui doit être en tous points conforme au compte de gestion établi par le comptable public qui est un agent de l'État dont les services nous contrôlent.

Ces deux documents reprennent l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année. S'en dégage un résultat.

Il y a 1 budget primitif, 1 compte de gestion et 1 compte administratif par an et par budget (21 documents au total).

Traditionnellement, à SAINT-NABORD, les votes des comptes de gestion et des comptes administratifs précèdent ceux des budgets primitifs et reprennent les résultats de l'année écoulée.



## Budget principal :

Le budget principal concerne l'ensemble des travaux et services qui ne sont pas individualisés au sein de budgets annexes.

Le tableau ci-dessous retrace les principales masses de dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal pour les années 2011 à 2017. Pour une meilleure lisibilité, les chiffres ont été retravaillés selon la méthodologie résumée en-dessous du tableau.

L'excédent net de fonctionnement constitue la part des recettes de fonctionnement de l'exercice qui a été « économisée » sur le fonctionnement courant et le remboursement de la dette, et qui peut donc être investie.

| Fonctionnement réel - Budget principal | 2011             | 2012             | 2013             | 2014             | 2015             | 2016             | 2017             | évolution 2016/2017 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|---------------------|
| <b>Dépenses</b>                        |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                     |
| Frais généraux                         | 969 296          | 1 122 465        | 1 139 400        | 1 174 639        | 1 210 454        | 1 178 427        | 1 284 187        | + 8.97%             |
| Personnel                              | 1 518 578        | 1 506 937        | 1 465 770        | 1 434 846        | 1 560 434        | 1 498 751        | 1 571 228        | + 4.84%             |
| Autres charges                         | 428 218          | 405 397          | 401 884          | 403 504          | 401 241          | 395 626          | 388 287          | - 1.86%             |
| Intérêts dette                         | 107 651          | 92 741           | 87 784           | 76 228           | 66 971           | 58 442           | 50 430           | - 13.71%            |
| Exceptionnel                           | 14 254           | 1 424            | 1 638            | 2 810            | 16 952           | 6 200            | 2 670            | - 56.94%            |
| <b>Totaux</b>                          | <b>3 037 997</b> | <b>3 128 964</b> | <b>3 096 476</b> | <b>3 092 027</b> | <b>3 256 052</b> | <b>3 137 446</b> | <b>3 296 802</b> | <b>+ 5.08%</b>      |
| <b>Recettes</b>                        |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                     |
| Produits services                      | 230 276          | 236 865          | 252 109          | 254 845          | 239 224          | 254 828          | 213 293          | - 16.30%            |
| Impôts et taxes                        | 2 654 110        | 2 700 069        | 2 656 424        | 2 688 785        | 2 724 303        | 2 732 247        | 3 129 022        | + 14.52%            |
| Dotations État                         | 1 331 294        | 1 343 632        | 1 308 126        | 1 305 449        | 1 282 371        | 1 094 455        | 714 136          | - 34.75%            |
| Autres produits                        | 69 360           | 61 547           | 59 506           | 86 666           | 84 865           | 83 976           | 91 134           | + 8.52%             |
| <b>Totaux</b>                          | <b>4 285 040</b> | <b>4 342 113</b> | <b>4 276 165</b> | <b>4 335 745</b> | <b>4 330 763</b> | <b>4 165 506</b> | <b>4 147 585</b> | <b>- 0.43%</b>      |
| <b>Résultat</b>                        |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                     |
| Excédent brut                          | 1 247 043        | 1 213 149        | 1 179 689        | 1 243 718        | 1 074 711        | 1 028 060        | 850 783          | - 17.42%            |
| Capital dette                          | 225 891          | 233 545          | 242 178          | 246 653          | 198 514          | 188 351          | 193 605          | + 2.79%             |
| <b>Excédent net</b>                    | <b>1 021 152</b> | <b>979 604</b>   | <b>937 511</b>   | <b>997 065</b>   | <b>876 197</b>   | <b>839 709</b>   | <b>657 178</b>   | <b>- 21.75%</b>     |

### Chiffres retravaillés - Méthodologie employée :

Montants arrondis à l'euro, TTC pour le budget général et HT pour les budgets annexes, hors opérations d'ordre et recettes exceptionnelles.

Frais généraux = chapitre 011

Personnel = chapitre 012 - (en recettes : chapitre 013 + compte 70841 reversement frais de personnel budgets annexes)

Autres charges = chapitre 65 (subventions association, participation regroupements intercommunaux, indemnités d'élus) - compte 657354 (transfert budgets annexes)

Intérêts dette = chapitre 66 - en recettes chapitre 76

Exceptionnel = chapitre 67

Produits des services = chapitre 70 (redevances services péri et extrascolaires, occupation domaine public, ...) - compte 70841 (reversement frais de personnel budgets annexes)

Impôts et taxes = chapitre 73 (impôts locaux, attributions de compensation, ...) - chapitre 014 en dépenses

Dotations d'État = chapitre 74

Autres produits = chapitre 75 (revenus du patrimoine : loyers, ...) - compte 7551 (transfert budgets annexes)

### Dépenses :

L'augmentation des frais généraux est essentiellement conjoncturelle (prix des carburants, travaux d'enduits routiers importants, ...).

S'agissant du personnel, l'augmentation est intégralement due à des mesures ne dépendant pas des communes (augmentation du SMIC, du point d'indice et des cotisations retraite).

Les autres charges sont généralement des lignes stables.

Les intérêts de la dette baissent du fait de l'absence de nouveaux emprunts.

Les dépenses exceptionnelles sont relativement variables mais leur montant est assez faible.

Au global, les dépenses de fonctionnement augmentent de 5.08%. Des efforts devront être faits dans le sens de leur limitation car l'État a prescrit pour la période 2018/2022 une hausse annuelle limitée à 1.2%, inflation comprise.

### Recettes :

Les produits des services baissent légèrement mais cela est dû à un décalage de certaines recettes sur 2018.

L'augmentation des recettes d'impôts et taxes n'est pas significative car elle compense une baisse des dotations d'État (cf. § taux des taxes locales).

2017 marque la fin d'un cycle triennal de baisse des dotations d'État dont presque la moitié ont été perdues, entraînant une baisse non compensable de nos recettes.

Cette tendance devrait se poursuivre en 2018 mais de manière moins significative.

D'une manière générale, la Commune devra s'accoutumée à une diminution durable de ses recettes.



### Taux des taxes locales :

Depuis l'année 2017, la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM) perçoit seule la fiscalité sur les entreprises en lieu et place des Communes.

Ainsi, 7 recettes (6 taxes et impôts et 1 quote-part des dotations d'État) anciennement attribuées aux Communes le sont maintenant à la CCPVM. En contrepartie, un montant censément équivalent leur est reversé par cette dernière. En 2017, SAINT-NABORD a donc perçu 1 555 081 € d'attribution de compensation.

Les conseils Municipaux ne votent dès lors plus que les 3 taux de taxes dites « ménages ».

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez la situation 2017 et la projection pour 2018 concernant SAINT-NABORD :

| Taxes                  | 2017        |        |                  | 2018         |                |                  |
|------------------------|-------------|--------|------------------|--------------|----------------|------------------|
|                        | Base réelle | Taux   | Produit          | Base estimée | Taux envisagés | Produit estimé   |
| Taxe d'habitation      | 4 207 998   | 12.01% | 505 380          | 4 258 494    | 11.08%         | 471 735          |
| Taxe foncière bâti     | 4 378 355   | 14.91% | 652 813          | 4 430 895    | 13.75%         | 609 352          |
| Taxe foncière non bâti | 106 137     | 38.77% | 41 149           | 107 411      | 35.76%         | 38 410           |
| Total                  |             |        | <b>1 199 343</b> | Total        |                | <b>1 119 497</b> |

Ainsi en 2018, il est projeté une baisse des taux communaux devant permettre de compenser la hausse appliquée au niveau de la Communauté de Communes en 2017. **La somme prévisionnelle rendue aux Navoiriauds est estimée à près de 80 000 €** en tenant compte de la hausse forfaitaire des bases actée au niveau national de 1.2%.

Il est à noter que 2018 verra en outre le début de l'application de la réforme de la taxe d'habitation votée par le Parlement :

Pour rappel, la taxe d'habitation est due par les contribuables occupant un logement au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, que ce soit leur résidence principale ou secondaire. La loi de finances pour 2018 prévoit à terme de dispenser 80% des ménages du paiement de la taxe d'habitation sur la résidence principale, se traduisant à compter de cette année par un dégrèvement progressif sur les 3 années à venir.

Les ménages remplissant ces conditions de ressources bénéficieront d'un abattement de 30% de leur cotisation de taxe d'habitation de 2018, puis de 65% sur celle de 2019, avec pour objectif d'atteindre les 100% en 2020.

### Investissements :

| Dépenses d'équipement - Budget principal | 2011    | 2012    | 2013      | 2014      | 2015    | 2016    | 2017      |
|--|---------|---------|-----------|-----------|---------|---------|-----------|
|  | 502 125 | 569 283 | 2 928 193 | 1 170 828 | 604 520 | 479 411 | 1 169 757 |

Ces chiffres sont assez cycliques car sont traditionnellement liés aux rythmes électoraux. Les pics correspondent à l'aboutissement de programmes d'investissements pluriannuels importants.

En 2017, ces dépenses ont concernés principalement les travaux de la Rue du Rang de Veseaux et de poursuite d'une liaison piétonne et cycliste entre SAINT-NABORD Centre et Ranfaing. Des travaux ont aussi été effectués sur l'éclairage public et comme chaque année sur la voirie et au sein des écoles communales.

Ont en outre été préparés les gros chantiers qui devraient aboutir en 2018 : réfection de la verrière du CSC, requalification du secteur HLM du Centre. Des aménagements ludiques et sportifs sont aussi prévus aux Perrey.

Seront aussi préparés en 2018, les travaux de création de trottoirs Rues du Centre et de Sous Froid dont l'essentiel des dépenses seront comptabilisées en 2019.

### Ratios réglementaires joints aux documents budgétaires :

|   | SAINT-NABORD 2017 | Moyennes strate 3500/5000 hab. |
|---|-------------------|--------------------------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement/population                           | 844.14            | 935.00                         |
| Produit des impositions directes/population                             | 279.40            | 477.00                         |
| Recettes réelles de fonctionnement/population                           | 1 089.99          | 1 112.00                       |
| Dépenses d'équipement brut/population                                   | 272.35            | 305.00                         |
| Encours de dette/population   | 295.02            | 889.00                         |
| DGF/population  | 96.51             | 203.00                         |
| Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonct.                        | 50.27%            | 53.40%                         |
| Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. | 81.58             | 91.50                          |
| Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonct.                   | 24.99%            | 27.50%                         |
| Encours de la dette/recettes réelles de fonct.                          | 27.07%            | 79.90%                         |

Même sans se plonger dans le détail de ces calculs, la comparaison par rapport à la moyenne nationale des communes de taille équivalente permet de remarquer : Des dépenses de fonctionnement, des produits d'imposition et des dépenses d'équipement brut inférieurs de 10% à la moyenne, des recettes réelles de fonctionnement dans la norme.

Les statistiques importantes sont celles liées à la dette (confirmation au § dette ci-dessous) : encours de dette 3 fois inférieur à celui de la strate.



## Budgets annexes « Eau potable » et « Assainissement » :

Ces budgets retracent les dépenses et recettes liées au réseau d'adduction d'eau potable pour l'un (captage, réservoirs, stations de neutralisation, canalisation de distribution jusqu'au compteur) et au réseau d'assainissement pour l'autre (réseau de collecte des eaux usées et en partie pluviales, postes de refoulement et station d'épuration).

Ces deux services sont intégralement et historiquement gérés en régie municipale par les services techniques.

Leurs dépenses et recettes propres doivent s'équilibrer seules, sans aide du budget principal et donc du contribuable.

La configuration géographique de SAINT-NABORD (3 850 hectares sur 13.5 kilomètres du nord au sud et un habitat très éparpillés) induit des réseaux et donc des coûts fixes importants :

- En eau potable : ce ne sont pas moins de 15 sources et 1 puisage captés vers 5 groupes de réservoirs et stations de neutralisation dont l'eau parcourt les 74.2 km de réseau pour alimenter nos presque 2 000 abonnés. En outre, certains Navoiriauds consomment de l'eau venant d'ELOYES, POUXEUX ou BELLEFONTAINE.
- En assainissement : Environ 2/3 des abonnés à l'eau sont raccordés au réseau collectif d'assainissement. Les autres disposent d'une installation d'assainissement non collectif et ne sont pas concernés par ce budget. La Commune dispose de sa propre station d'épuration (qui recueille les effluents du secteur Centre-Longuet) et compte 6 postes de refoulement, 6 déversoirs d'orages et 1 bassin de pollution. Une partie des effluents Navoiriauds est en outre traitée par la station d'épuration d'ELOYES (secteur Bois Joli / Encensement) et par celle du SIVOM, syndicat géré en commun avec REMIREMONT et SAINT-ETIENNE LES REMIREMONT (Moulin / Breuchottes / Fallières).

Le transfert des compétences eau et assainissement à la CCPVM rendu légalement obligatoire en 2020 au plus tard serait finalement reporté à 2026.

### Évolution 2013/ 2019 des tarifs et du montant d'une facture type de 120 m3 :

*(Années mentionnées sont les années de facturation et correspondant donc à la consommation de l'année précédente.)*

| Montants en € HT                    | 2013         | 2014         | 2015         | 2016         | 2017         | 2018         | 2019          |
|-------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| <b>prix du m3 eau potable</b>       | 1,45 €       | 1,46 €       | 1,46 €       | 1,46 €       | 1,47 €       | 1,47 €       | 1,44 €        |
| Abonnement                          | 72,36 €      | 72,84 €      | 72,84 €      | 73,56 €      | 74,40 €      | 74,40 €      | 72,91 €       |
| consommation                        | 174,00 €     | 175,20 €     | 175,20 €     | 175,20 €     | 176,40 €     | 176,40 €     | 172,87 €      |
| Total Facture hors taxes            | 246,36 €     | 248,04 €     | 248,04 €     | 248,76 €     | 250,80 €     | 250,80 €     | 245,78 €      |
| Hausse/baisse totale                | 4,92 €       | 1,68 €       | 0,00 €       | 0,72 €       | 2,04 €       | 0,00 €       | -5,02 €       |
| <b>% d'évolution eau potable</b>    | <b>2,04%</b> | <b>0,68%</b> | <b>0,00%</b> | <b>0,29%</b> | <b>0,82%</b> | <b>0,00%</b> | <b>-2,00%</b> |
| <b>prix du m3 assainissement</b>    | 1,37 €       | 1,38 €       | 1,38 €       | 1,38 €       | 1,39 €       | 1,39 €       | 1,36 €        |
| Abonnement                          | 12,24 €      | 12,36 €      | 12,36 €      | 12,48 €      | 12,60 €      | 12,60 €      | 12,35 €       |
| consommation                        | 164,40 €     | 165,60 €     | 165,60 €     | 165,60 €     | 166,80 €     | 166,80 €     | 163,46 €      |
| Total Facture hors taxes            | 176,64 €     | 177,96 €     | 177,96 €     | 178,08 €     | 179,40 €     | 179,40 €     | 175,81 €      |
| Hausse/baisse totale                | 2,64 €       | 1,32 €       | 0,00 €       | 0,12 €       | 1,32 €       | 0,00 €       | -3,59 €       |
| <b>% d'évolution assainissement</b> | <b>1,52%</b> | <b>0,75%</b> | <b>0,00%</b> | <b>0,07%</b> | <b>0,74%</b> | <b>0,00%</b> | <b>-2,00%</b> |

Ces tarifs ne comprennent pas les redevances que nous percevons au bénéfice de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse via les factures d'eau (par m3 : 0.350 € HT pour la Redevance pour pollution de l'eau et 0.233 € HT pour la Redevance pour modernisation des réseaux de collecte) et la TVA qui s'applique sur l'ensemble (5.5% pour l'eau / 10% pour l'assainissement) au profit de l'État.

### Eau potable :

En 2017, les dépenses de fonctionnement ont été stables par rapport à 2016 (augmentation inférieure à l'inflation), un peu plus de 420 000 € pour 530 000 € de recettes (pour environ 190 000 m3 vendus), soit un excédent de 110 000 €.

Outre 42 000 € de capital de dette, 60 000 € de travaux ont ainsi pu être réalisés (renouvellement des compteurs et autre matériel d'exploitation, volet eau de la liaison piétonne et cycliste entre SAINT-NABORD Centre et Ranfaing, ...).

En 2018, les travaux ci-dessus seront finalisés. Ceux du volet eau de la requalification du secteur HLM du Centre et des trottoirs des Rues du Centre et de Sous froid débiteront. Le renouvellement des compteurs et poteaux d'incendie se poursuivra.

De même, un programme pluriannuel d'informatisation et de géolocalisation des réseaux sera lancé ainsi, notamment, que des travaux de réhabilitation intérieure / extérieure de certains réservoirs.

Le repli de recettes attendu (≈ 9 000 €) suite à la décision de baisse des tarifs se matérialisera sur le budget 2019.

En effet, sur ce budget, certaines réserves ont dû être constituées pour faire face à des travaux très importants à venir (potentiellement 100 000 € pour chacune des 5 stations de traitement) du fait de la disparition progressive du calcaire marin qui nous sert aujourd'hui à neutraliser l'eau captée pour la rendre moins agressive.

À ce jour, l'épargne réalisée paraissant suffisante, une phase de réduction des tarifs a été enclenchée (- 2% en 2019).



Un travail important est mené au quotidien pour améliorer notre rendement de réseau qui a été faible en 2016 et 2017 (aux alentours de 60% alors qu'il était de 10 points de plus en 2014/2015) du fait d'une importante fuite qui a été difficile à localiser. Il sera poursuivi.

#### Assainissement :

En 2017, les dépenses brutes de fonctionnement ont légèrement cru par rapport à 2016 (480 000 €, + 6%) mais cela est dû à des opérations de comptabilisation de provisions liées au litige avec REMIREMONT. Cela mis à part, les dépenses sont stables. Les recettes, quant à elles, sont à amélioration (590 000 € pour 127 500 m<sup>3</sup> traités).

Un excédent de 110 000 € a donc pu être dégagé. Outre 23 500 € de capital de dette, 37 000 € de travaux ont ainsi pu être réalisés (réhabilitation d'un poste de refoulement et volet assainissement de la requalification du secteur HLM du Centre principalement).

En 2018, les travaux ci-dessus seront finalisés. Une étude est prévue concernant l'avenir de notre station d'épuration datant des années 1970. Il est en outre prévu de travailler à sécurisation de divers postes et regards et de procéder à de petites extensions de réseau.

Le programme pluriannuel précité d'informatisation et de géolocalisation des réseaux concernera aussi l'assainissement.

Le repli de recettes attendu (≈ 4 500 €) suite à la décision de baisse des tarifs se matérialisera sur le budget 2019.

2018 devrait être l'année de résolution du litige qui nous oppose à la Commune de REMIREMONT depuis 2010 à propos de la facturation qui nous est imposée en contrepartie de l'emprunt des réseaux d'assainissement Romarimontains afin d'atteindre la station d'épuration du SIVOM. L'enjeu est situé entre 10 000 et 25 000 € HT par an.

Une expertise judiciaire est en cours. Un accord amiable devrait être trouvé sur cette base d'ici la fin de l'année.

#### Budget annexe « Forêt » :

Contrairement aux autres budgets annexes rendus obligatoires par la réglementation comptable, celui de la forêt est facultatif car il ne s'agit pas à proprement parler d'un service commercial mais d'un démembrement du budget principal.

Il permet de retracer l'ensemble des dépenses et des recettes liées à la gestion de la forêt communale soumise au régime forestier et gérée à ce titre avec l'assistance de l'Office National des Forêts, soit près de 1 150 hectares.

Notre forêt ayant de longue date été gérée durablement, elle produit chaque année d'importantes recettes et donc des excédents intéressés qui peuvent être reversés au budget principal (100 000.00 € en 2017 / 150 000.00 € en 2018 pour des recettes annuelles pouvant varier de 150 000.00 € à 300 000.00 € par an selon la conjoncture).

Afin qu'elle soit préservée d'une exploitation trop intensive, sa gestion est réglementée par un plan d'aménagement. Le plan actuel couvre la période 2015/2034 et prévoit un volume annuel moyen de coupe de 6 000 m<sup>3</sup>.

L'exercice 2017 a produit un résultat de plus de 100 000.00 € (malgré un reversement équivalent du budget principal) grâce à de fortes recettes (les dépenses restant stables aux alentours de 180 000 €).

Selon les estimations de l'ONF, les recettes 2018 devraient atteindre les 195 000.00 €.

Le programme de travaux 2018 est, quant à lui, plus important qu'à l'accoutumée : 144 262.00 € HT notamment du fait de la restructuration de l'arboretum et la révision du plan de circulation.

#### Budget annexe « Chaufferie Bois » :

Ce budget fait suite à la création, en 2006, d'une chaufferie centralisée fonctionnant principalement au bois et d'un réseau de chaleur permettant d'alimenter en chaleur plusieurs bâtiments publics, les logements communaux du centre ainsi que 80 logements VOSGELIS.

Le raccordement des différents bâtiments a eu lieu progressivement entre décembre 2007 (à ce jour : Mairie, Église, CSC, groupe scolaire des Herbures) et avril 2008 (logements VOSGELIS).

Cette installation dont les coûts d'exploitation ont été optimisés et stabilisés notamment par la conclusion en 2012 d'un contrat de 8 ans avec un gestionnaire privé (ENGIE, ex-COFELY GDF SUEZ) autour de 300 000.00 € par an souffre d'une insuffisance originelle de recettes ne permettant de dégager, les bonnes années, guère plus que 10 000.00 € d'excédent et, ce, malgré une importante subvention d'équilibre versée par le budget principal (38 746,30 € HT en 2017).

Des discussions sont en cours depuis plusieurs années maintenant en vue d'une hausse des tarifs de vente de chaleur à VOSGELIS mais elles peinent à aboutir, notre engagement réciproque ayant été fixé initialement à 14 ans.

L'exercice 2017 s'achève même avec un déficit de 485.49 € du fait de dépenses imprévues liées à des malfaçons sur le réseau de chaleur qui nous conduiront sans doute à un contentieux avec l'entreprise qui l'a construit.

2018 ne s'annonce guère mieux. Même si aucun nouvel investissement n'est prévu, une subvention de 42 828.67 € HT sera nécessaire à son équilibre.



### Budget annexe « Pompes funèbres » :

Bien que nous rendions ce type de services auparavant, ce budget a été mis en place au début des années 2000 parce que la Commune rendait, par l'intermédiaire de ses services techniques, des services funéraires entrant dans le domaine du commerce (fourniture de caveaux, creusement de fosses, inhumations, ...).

Le développement de la concurrence dans ce secteur a rendu peu à peu ses prestations obsolètes et donc limitées.

Il n'y aura pas de budget primitif 2018 pour ce budget qui sera clôturé à l'issue de l'exercice 2017, faute d'activité.

Le maigre résultat restant (187.21 €) sera reversé au budget principal.

### Budget annexe « Lotissement le Plein Soleil » :

Ce budget a été créé en prévision de l'aménagement d'un lotissement communal au lieudit « Le Plein ».

10 parcelles ont été aménagées soit un total de 17 367 m<sup>2</sup> pour un coût global de 238 719.30 € HT entre 2011 et 2014.

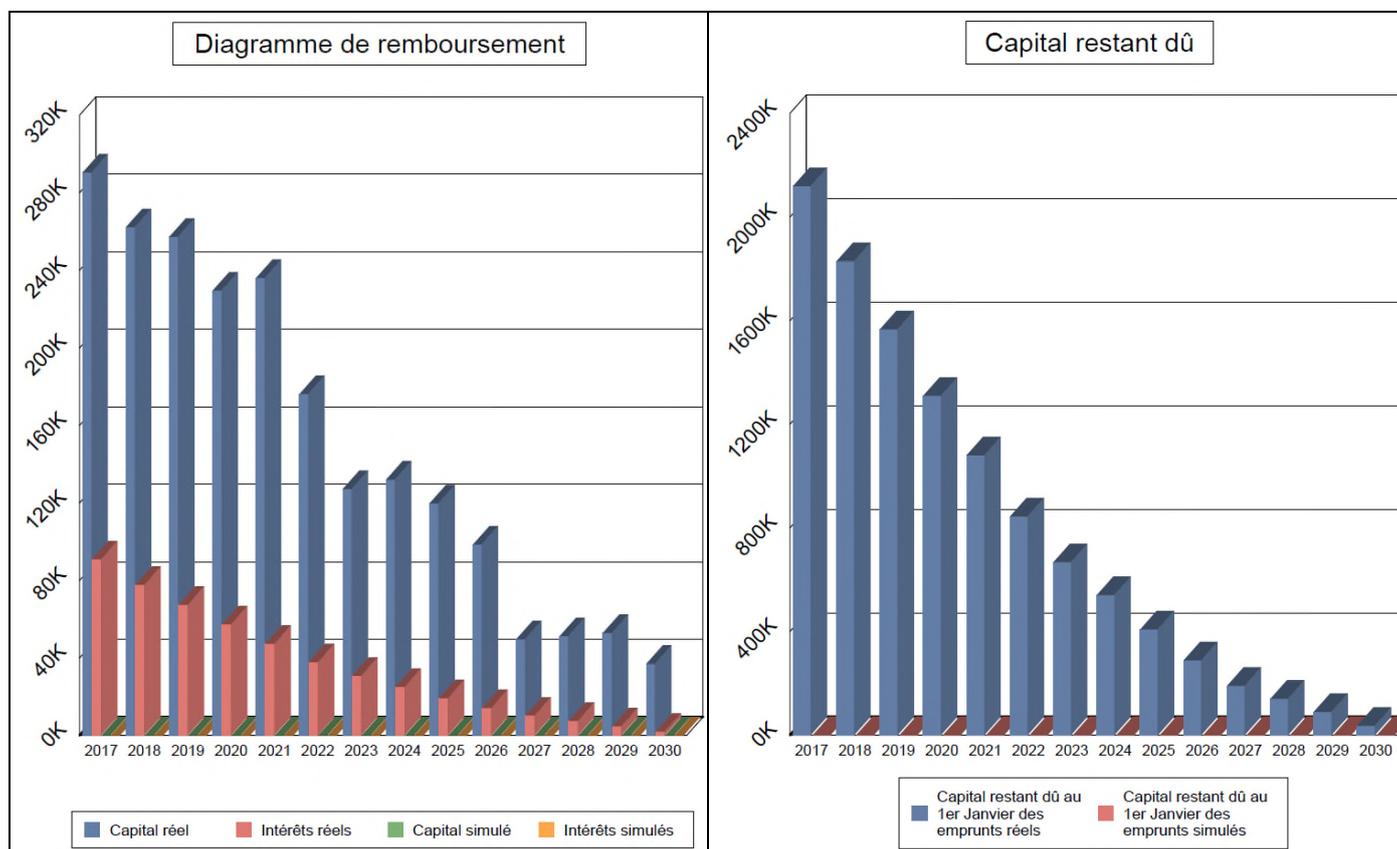
Au 31/12/2017, 6 parcelles étaient vendues et 2 de plus réservées.

Le total cumulé des recettes issues des ventes est actuellement de 390 813.73 € qui ont été reversés au fur et à mesure au budget principal (124 424.90 € en 2017).

Une fois toutes les ventes réalisées, ce budget sera clôturé. Il devrait alors avoir dégagé un excédent global d'environ 410 000.00 €.

### Dettes - Tous budgets :

La dette communale est essentiellement composée d'emprunts à taux fixe dont les plus récents datent de 2010. Nos contrats, notamment les coûts d'éventuels remboursements anticipés, ne permettent pas d'envisager une renégociation fructueuse de cette dette qui serait éteinte, à ce jour, en 2030 (2025 pour l'assainissement).



Notre capacité de désendettement (dette tous budgets / marge brute d'autofinancement du seul budget communal) au 31/12/2017 est de 2.458 années. Pour la seule dette du budget principal, on tombe à 1.867 année.

Ainsi, la politique de réduction de la dette menée à SAINT-NABORD depuis 2010 conduit à une situation très satisfaisante de l'endettement.

À parité avec REMIREMONT et SAINT-ETIENNE LES REMIREMONT, la Commune garantit à hauteur du tiers de leur encours deux emprunts au profit de la maison de retraite « le Home Fleuri » contractés en 2003 et 2008 pour des montants respectifs de 250 000 € et 3.8 millions d'euros (notre part du capital restant dû au 31/12/2017 : 34 236.32 € et 866 156.16 €).

